FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

Communiqué de presse

Paris, le 22 juillet 2015

Comité Place de Paris 2020 : La Fédération bancaire française rappelle les conditions essentielles à la compétitivité de la Place financière de Paris

Le ministre des finances et des comptes publics a réuni le 22 juillet 2015 le Comité « Place de Paris 2020 » chargé de définir les priorités de la Place dans le contexte du plan d'action de la Commission européenne concernant l'Union des marchés de capitaux (UMC).

La Fédération bancaire française (FBF) partage l'objectif du ministre et de Paris Europlace de renforcer l'attractivité de la Place de Paris par des mesures ambitieuses et concrètes. Ceci est plus que jamais nécessaire avec l'évolution du modèle de financement de l'économie et la place croissante du marché, consacrée par le projet d'UMC. Les banques françaises soulignent toute l'importance d'une réflexion sur les implications de ces projets pour la zone euro et ses infrastructures de marché.

La FBF a mis en avant dans sa réponse à la consultation sur l'Union des marchés de capitaux des propositions concrètes concernant le développement et la structure d'un marché de la titrisation simple, transparente et standardisée et en faveur de l'adaptation de la directive Prospectus aux entreprises de taille intermédiaire, afin de simplifier leur accès au marché.

Les banques se mobilisent pour le financement des grandes transitions auxquelles notre économie est confrontée, financement des infrastructures, du numérique et de la transition énergétique, qui font appel aux marchés ou à l'ingénierie financière. Elles confirment ainsi leur rôle majeur dans l'innovation et leur soutien à une industrie financière au service du financement de l'économie, de la croissance et de l'emploi.

Pour atteindre cet objectif, la FBF a souligné la nécessité de préserver le rôle et les activités des banques de financement et d'investissement françaises, ainsi que leur proximité avec leurs clients entreprises, qui constituent un des principaux atouts de la place financière de Paris.

Cela implique :

- l'abandon du projet de taxe sur les transactions financières à 11 pays. Ce projet pénalisera essentiellement la France et entraînera une délocalisation vers d'autres places d'opérations utiles au financement des entreprises et au bon fonctionnement des marchés. Taxer les transactions financières, même à des taux très faibles, aurait des effets désastreux pour la Place de Paris dans un contexte de forte concurrence mondiale ;

- l'abandon ou l'adaptation profonde du projet de réforme structurelle des banques au niveau européen. Ce projet, qui ne concernerait en pratique quasiment que les BFI françaises, remettrait en cause notre modèle de banque universelle de proximité, ainsi que les activités de tenue de marché qui sont essentielles pour la liquidité, se traduisant par une augmentation des coûts de financement des entreprises.

Cela suppose également la création d'un environnement concurrentiel et fiscal qui ne désavantage pas la Place de Paris :

- nécessité de répondre au niveau élevé des charges sociales et de la fiscalité du secteur bancaire (54% du revenu net avant impôt) et de traiter la question de la taxe sur les salaires qui est aujourd'hui un obstacle majeur au développement de l'emploi financier sur la Place de Paris ;

- absence de sur-transposition des textes communautaires. Sur ce dernier point, la FBF salue l'engagement pris par le ministre.

La FBF se félicite de l'adoption par le Comité de Place Paris 2020 d'une stratégie de développement cohérente et ambitieuse pour la Place.

.

Contact : Pascal Hénisse : 01 48 00 50 07 phenisse@fbf.fr

Ou FBFservicedepresse@fbf.fr

www.fbf.fr

Suivre @FBFFrance